SEANCE DU 3 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trois Mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation: 23/02/2015

<u>PRESENTS</u>: Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Christophe TISSIER, Frédérique LAUNAY, Sonia BROSSE, Aurélien LEMOINE, Pascal BRILLARD, Sylvie BRANSOLLE.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: Agnès FRADET (pouvoir à Pierre SOLON) Jérôme BRILLARD (pouvoir à Pascal BRILLARD)

Madame Michelle DAGUET est nommée secrétaire.

M. SOPENA fait part de la démission de Christelle HEBERT et de son remplacement par Sylvie BRANSOLLE.

<u>ELECTIONS DEPARTEMENTALES</u>: TOURS DE GARDE DU BUREAU DE VOTE 22 Mars:

HORAIRES	MEMBRES DU BUREAU				
	PRESIDENT DU BUREAU	ASSESSEURS TITULAIRES	ASSESSEUR SUPPLEANT		
8 H 00 10 H 30	D ROUSSINEAU	MC DIETSCH C TISSIER	N.SOPENA		
10 H 30 13 H 00	A SOPENA	L LUSSEAU A FRADET	M DAGUET		
13 H 00 15 H 30	P SOLON	S BROSSE A LEMOINE	Cl. DEBERTONNE		
15 H 30 18 H 00	N JANSSEN	M GUILLOUD S. BRANSOLLE	J.BRILLARD		

29 Mars :

HORAIRES	MEMBRES DU BUREAU			
	PRESIDENT	ASSESSEURS TITULAIRES	ASSESSEURS SUPPLEANTS	
8 H 00 10 H 30	A.SOPENA	A. FRADET C. TISSIER	J. BRILLARD	
10 H 30 13 H 00	D. ROUSSINEAU	M.C. DIETSCH	L .LUSSEAU	
13 H 00 15 H 30	P. SOLON	F. LAUNAY A. LEMOINE	J. COURTEMANCHE	
15 H 30 18 H 00	N. JANSSEN	M. GUILLOUD S. BRANSOLLE	P. BRILLARD	

DEMOLITION DU CLUB 2000 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Après comparaison entre les sociétés DUPUIS, SECHE ECO SERVICES et MENUT, le choix des Conseillers Municipaux se porte sur la société MENUT dont la prestation totale comprenant le désamiantage, l'enlèvement et le recyclage des déchets métalliques, le pompage ,nettoyage et dégazage de la cuve à fuel, la démolition de la dalle béton , l'évacuation des déchets contaminés par le plomb et le contrôle pollution s'élève à 13 305.66 € HT. Le désamiantage sera sous-traité à la société ID Construction.

La dalle béton sera cassée, la citerne qui se trouve en-dessous sera extraite, une partie de la dalle sera évacuée vers un centre de traitement car elle risque d'être contaminée au plomb et le reste sera récupéré pour recyclage.

PLACEMENT FINANCIER

Renseignements pris auprès du Trésorier de Morée, il semblerait qu'en cas de placement, les frais de gestion absorberaient les intérêts perçus.

M. SOPENA demande à M. JANSSEN de se renseigner auprès de la caisse d'épargne pour un placement de 250 000 €.

TRAVAUX DE VOIRIE/CIMETIERE

Le columbarium sera réalisé en épi courant avril-mai, une demande de subvention supplémentaire a été faite auprès de l'Etat au titre de la DETR.

M. ROUSSINEAU informe que la commune a reçu un accord de subvention de 25 000 € du Conseil Général au titre de la dotation de solidarité rurale pour l'élargissement de la route de Chicheray, le passage PMR et la rue des Prés.

M ROUSSINEAU liste les travaux de voirie proposés par la commission de la voirie et informe qu'après avoir comparé entre plusieurs entreprises , il préconise de retenir les entreprises ci-dessous les moins-disantes:

	Entr PENAIS	Entr COLAS	Entr.LEFEVRE	Entr.MINIER
Curage fossé ancienne 10	1 074.84 € TTC			
Fontaine				
Curage fossé				
Chêne Carré		2 577.00 € TTC		
Elargissement Chêne				
Carré, passage bateau		46 789.67 € TTC		
Rue de Vendôme				
Création caniveau				
Fortunas + ralentisseur		9 619.68 € TTC		
Rue du Moulin				
Travaux à Chicheray,				
Chêne Carré, Thibaudière			4 598.40 € TTC	
Justice, Hts de Fontaine				
Enduit bi-couche rue				
Du Perche (275 m)			6 110.22 € TTC	
Enduit rue des Prés			6 170.11 € TTC	
Chemin rue des Prés				
Ferme ASSELIN				11 800.50€

Le total s'élève à 88 740.42 € TTC .

L'entreprise EUROVIA effectuera une remise en état gracieuse du chemin d'accès à leur carrière suite à une négociation avec M. ROUSSINEAU dans le cadre de la fin d'exploitation de celle-ci.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Le choix du Conseil se porte une tondeuse conducteur assis/debout SPORT 3618.5 pour un montant de 9 204 € TTC achetée chez LISLE AGRI SERVICE.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE BROYAGE DES BERMES ET DES FOSSES

Les Conseillers décident de retenir l'entreprise CORMIER qui pour trois passages annuels a présenté un devis à 5 245.44 € TTC. Les fossés de l'association foncière ne sont pas inclus.

REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE SUR L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS DELIBERATION 2015-10

Afin d'assurer au mieux la protection de la santé et la sécurité des agents du syndicat scolaire, le Président propose de faire rédiger un document unique sur l'évaluation des risques professionnels par l'intermédiaire du cabinet FLYM FormaConseil d'Ouzouer le Doyen.

Le document unique est une obligation réglementaire du Code du Travail, article R 4121-1 et de la Loi 91-1414 du 31 Décembre 1991. Il consiste à identifier et à classer les risques liés aux activités professionnelles dans la collectivité en vue de mettre en place des actions préventives et correctives efficaces pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents territoriaux. Ces mesures permettent d'éliminer ou de réduire les risques et d'améliorer les conditions de travail d'une manière générale.

Le comité technique paritaire doit être consulté au préalable.

Ce document est évolutif et sera modifié à chaque fois que nécessaire.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité,

De s'engager dans la démarche de réalisation d'un document technique sur l'évaluation des risques professionnels,

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce document.

FESTILLESIME

C'est la communauté du Perche et Haut Vendômois qui organise et prend en charge financièrement le concert du 28 juin « Humour en Musique » qui sera donné en l'Eglise Saint-Pierre.

POINT COMMUNICATION

Acquisition d'un panneau d'affichage lumineux :

L'emplacement du panneau lumineux sera déterminé le samedi 7 mars à 10 heures par l'ensemble des Conseillers qui sont invités à se rendre sur place. Entre les sociétés DATA DISPLAY et LUMIPLAN, c'est la société LUMIPLAN qui est retenue pour un prix d'achat de 8 120 € HT, la maintenance sera gratuite la première année. Un coût annuel à partir de la seconde année sera de 7 % du prix de vente, soit 682.08 € TTC.

M. SOLON informe que ce panneau peut être piloté depuis un smartphone et/ou un ordinateur, il est composé d'un écran matriciel de1.71 m x 1.44 m avec une carte SIM, le mât a une hauteur de 3.80 m.

DECISION MODIFICATIVE DELIBERATION 2015-11

Les Conseillers Municipaux décident de virer la somme de 1 050 € du chapitre 21 dépenses imprévues sur le chapitre 67 charges exceptionnelles.

QUESTIONS DIVERSES

<u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ADMINISTREE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE SA FACTURE D'ASSAINISSEMENT 2014 DELIBERATION 2015-12</u>

Monsieur SOPENA expose aux Conseillers Municipaux la demande de Mme JANNEQUIN Jocelyne domiciliée 14, rue du Tertre qui a, du fait d'une consommation excessive d'eau sur l'année 2013-2014, une facture d'assainissement élevée (2 940.84 €).

A titre exceptionnel, les Conseillers Municipaux, par 14 voix pour et une contre, lui accordent un remboursement de 1 000 € sur sa facture.

M. SOPENA fait part de la requête de M. CARROUE Barthélémy qui aimerait faire de l'agriculture biologique et louer à cet effet un terrain communal situé route de Vendôme. Cette parcelle est située sur deux zones du PLU (UJ et 1AUa).

Une convention pourrait être passée pour 3 ans non reconductible; dans l'attente de renseignements complémentaires, la discussion et la décision sont ajournées et reportées à la réunion du 7 avril.

La commission des bâtiments se réunira le 10 mars afin d'étudier le devenir du presbytère.

M. SOPENA donne lecture du document qu'il a rédigé « un projet pour PEZOU ».

Concernant la salle des fêtes, une étude va être menée pour un équipement vidéo.

P. BRILLARD fait observer qu'il y a un trou chemin de « anciennement Lévitan ».M. ROUSSINEAU lui fait remarquer que la réparation est inclue dans les travaux de voirie prévus.

Une session 1^{er} secours sera organisée par les pompiers le 26 septembre prochain à laquelle tous les habitants pourront participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.